

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, je donne avis que, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy tenue le mardi 9 décembre 2025, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 a été adopté et que ledit conseil se réunira aux dates suivantes :

Mois	Jour	Date
Janvier	Mardi	20
Février	Mardi	10
Mars	Mardi	10
Avril	Mardi	14
Mai	Mardi	12
Juin	Mardi	9
Juillet	Mardi	14
Septembre	Mardi	8
Octobre	Mardi	13
Novembre	Mercredi	25
Décembre	Mardi	8

Les séances publiques du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy sont fixées à 19 h et ont toujours lieu à la mairie de Roberval située au 851, boulevard Saint-Joseph, Roberval.

DONNÉ à Roberval ce dix-septième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-cinq.



Danny Bouchard
Directeur général adjoint et
greffier-trésorier adjoint